

Applicable à compter du 3 mai 2023

1. QUEL EST L'OBJET DE LA GARANTIE ?

Cet engagement a pour objet de détailler les conditions de la garantie commerciale, à savoir d'un remboursement ou l'émission d'un avoir de tout ou partie du prix d'achat, le remplacement, la réparation du produit ou toute autre prestation de service en relation avec le produit, ou encore toute exigence énoncée dans la garantie commerciale.

2. QUI EST LE GARANT ?

- Nom : GROUPE LDLC (« LDLC.pro » ou « Notre Société »)
- Coordonnées postales : 2 RUE DES ÉRABLES CS21035 69578 - LIMONEST CEDEX France
- Coordonnées téléphoniques : 04 27 46 60 05
- Autre moyen : <https://www.ldlc.pro/faq/287-nous-contacter/>

3. COMMENT METTRE EN OEUVRE LA GARANTIE COMMERCIALE LDLC

En cas de dysfonctionnement, munissez-vous de la facture d'achat du produit concerné et contactez-nous sur <https://www.ldlc.pro/faq/287-nous-contacter/>

Après diagnostic, le produit défectueux pourra faire l'objet, au choix de LDLC :

Dans les 3 ans après la livraison :

- D'une réparation
- À défaut, d'un remplacement sur la base de caractéristiques équivalentes ou supérieures et dans la limite du prix initial du produit
- À défaut, d'un remboursement

Entre 3 et 5 ans et en cas de souscription d'un Pack Agile :

- D'une réparation
- À défaut, d'un remplacement sur la base de caractéristiques équivalentes ou supérieures et dans la limite du prix initial du produit
- À défaut, d'un avoir valable un an d'un montant égal à 80 % du prix d'achat du produit

Lorsque le produit n'est pas réparable et est remplacé ou fait l'objet d'un avoir ou d'un remboursement, le produit retourné est cédé à LDLC.

4. COMBIEN COÛTE LA GARANTIE ?

La garantie commerciale 3 ans est gratuite et s'applique par défaut à tous les produits vendus par LDLC.

Le montant de la garantie commerciale 5 ans, dépendant du montant du panier, est disponible lors de la simulation de commande et repris sur la facture.

5. QUELLE EST LA DURÉE DE LA GARANTIE ?

Le produit est garanti :

- Les trois (3) premières années par la garantie commerciale
- La quatrième et la cinquième année par le Pack Agile en cas de souscription (payant)

En cas de cession du produit, la présente garantie commerciale peut être transférée ; le nouvel acquéreur bénéficiera de la présente garantie pour la période de garantie restante, sous réserve d'être en possession de l'original de la preuve d'achat du produit. Seul le client initial peut bénéficier du remboursement ou de l'avoir.

6. QUELLE EST L'ÉTENDUE TERRITORIALE DE LA GARANTIE ?

La garantie commerciale est applicable à tous les produits achetés auprès de LDLC quel que soit le pays. En cas de changement de localisation géographique par rapport à la commande initiale, les frais de transport aller et retour seront à la charge du client.

7. QUELLES SONT LES EXCLUSIONS DE GARANTIE ?

Les batteries, sujettes par nature à un vieillissement qui entraîne une baisse de leur autonomie, ainsi que les consommables, sont garantis dans les durées limites de la garantie initialement proposée par le constructeur.

Une panne déclarée après la date de fin de garantie n'est pas couverte par la garantie.

Un produit présentant un cas d'exclusion de garantie n'est pas couvert par la garantie, quel que soit le dysfonctionnement rencontré sur le produit.

Cas d'exclusion de la garantie :

- Panne résultat d'une utilisation non conforme aux préconisations d'emploi du manuel ou du fabricant ;
- Dommages résultats d'un choc, d'une altération physique ou d'une cause extérieure (foudre, dégât des eaux ou tout autre cas de force majeure) ;
- Dommages résultats d'une oxydation suite à l'exposition à un liquide ou une exposition à des conditions humides ;
- Identification du produit impossible de par l'absence ou l'effacement, total ou partiel, de son numéro de série ;
- Encrassement du produit suite au non-respect des conditions de nettoyage ou de ventilation ;
- Réparation ou modification du produit par toute personne étrangère à LDLC ou au service technique agréé du fabricant.